

Concours normalien étudiant

Rapport du jury du département Géographie et Territoires

En 2022, le département Géographie et Territoires a reçu et examiné 21 dossiers. 9 candidats ont été déclarés admissibles et 5 ont été admis.

1. Le dossier d'admissibilité

Le jury de la session 2022 s'inquiète de la baisse des dossiers soumis.

Toutefois constatant de nouveau une surreprésentation des candidats franciliens et, dans une moindre mesure, des candidats issus des classes préparatoires, le jury tient à réitérer ses encouragements à l'attention des étudiants poursuivant une formation hors Ile-de-France. Surtout, le jury rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir effectué sa scolarité au sein d'une classe préparatoire pour intégrer l'ENS par le Concours Normalien Etudiant Lettres. Tous les parcours sont valorisés par le jury.

Le jury rappelle que deux conditions sont toutefois nécessaires pour être reçu au Concours Normalien Etudiant Lettres :

- être titulaire d'une Licence 3 (de préférence en géographie, aménagement ou géopolitique) obtenue en principe sans équivalence ;
- être admis dans un Master de son choix d'une université francilienne comprenant un mémoire de recherche et s'inscrivant dans le champ de la géographie, de l'aménagement et de l'urbanisme ou de la géopolitique. Cela suppose donc de candidater en parallèle de ce concours à un Master.

Il est en outre attendu que les candidats précisent dans leur dossier la formation et l'établissement universitaire envisagés pour ce Master. Dans cette optique, il est rappelé que les candidatures au Concours Normalien Etudiant Lettres sont distinctes des candidatures pour les Masters portés par l'ENS et plus particulièrement le département Géographie et Territoires (parcours « Géographie et Géopolitique » du Master Humanités ENS-PSL).

Les dossiers des candidats sont examinés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de l'excellence de leurs résultats ;
- de l'originalité, de la cohérence et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département ;
- de la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département et de l'ENS.

L'admission repose sur deux épreuves : un écrit et un oral. Pour limiter les déplacements des candidats, les deux épreuves sont, autant que faire se peut, organisées sur deux jours consécutifs.

2. L'épreuve écrite d'admission

Chaque candidat est invité à commenter un article scientifique en lien avec le projet de recherche présenté dans son dossier et choisi à cet effet par le jury.

Les candidats ont ainsi à :

- proposer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

Le tout ne doit pas dépasser la copie double d'examen fournie le jour de l'épreuve. Tous les candidats qui ne respecteraient pas cette consigne seront sanctionnés.

Pour la première partie de l'épreuve, ont été valorisés les candidats capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire soulignant non seulement les apports mais aussi les limites éventuelles de l'article proposé en le mettant en perspective avec la littérature existante. Les candidats qui se sont contentés de paraphraser le texte ont été, au contraire, pénalisés.

La seconde partie de l'épreuve ne doit pas, quant à elle, servir de prétexte à une simple présentation du projet de recherche des candidats. Charge à eux de montrer en quoi le texte proposé peut nourrir leur réflexion que ce soit sur le plan théorique, méthodologique ou épistémologique.

Enfin, le jury tient à rappeler qu'une parfaite maîtrise de la langue française est une exigence pour un tel concours. Les candidats n'ont en outre pas à s'adresser directement au jury dans leur copie.

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en une audition de 20 minutes. Les candidats sont tout d'abord invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel (10 minutes maximum). L'usage de notes n'a pas été autorisé cette année mais les candidats pouvaient présenter au jury des documents (cartes, photographies, etc.) en lien avec leur projet. S'en suit un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et le réalisme du projet de recherche présenté par chaque candidat, ainsi que la cohérence et la pertinence de sa candidature au sein du département Géographie et Territoires au regard de son parcours universitaire et de son projet professionnel (10 minutes maximum).

Dans la majorité des cas, le jury a constaté cette année une relativement bonne préparation des candidats à cette épreuve. Ces derniers ont visiblement fait l'effort de se renseigner sur les enseignements proposés au sein du département et au sein de l'ENS. Néanmoins, le jury précise que les candidats ne sont pas évalués sur leur connaissance de l'offre pédagogique, mais bien sur leur capacité à démontrer la cohérence des formations et des enseignements envisagés par rapport à leur projet universitaire et professionnel.

Le jury tient à saluer le sérieux et le mérite des candidats.